

**Procès Verbal
Conseil Municipal
du 3.10.2008**

Sous la présidence de : Daniel VERDELHAN, Maire

Présents

COURBIER - GRAS - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA -
GRAVEZAT - GUILLEMET CROUZET - FRANCE - GAUFFROY - HLYWA - GARCIA -
MALACHANNE - MERLE - PERTUS - RIOS - ROUX - SINET

Procuration

AYMARETTI a donné procuration à DEL CONFETTO

TEYSSIER JAVEL a donné procuration à GUILLEMET

ROUQUETTE donné procuration à COURBIER

♦Mme Hlywa est désignée comme secrétaire de séance

♦Adoption des derniers PV

- Les PV des séances des 24 et 27 juin n'ont pas été adoptés le 29 août comme l'indique le PV de cette séance.

Ils le sont le 3 octobre

- L'intervention de C. Crouzet mal résumée dans le PV du 29.08 doit être corrigée ainsi :

« M. Gravezat est appelé à comparaître en tant que Président du Comité des fêtes. Est il normal que le Conseil Municipal délibère à ce sujet ? Ce Comité reçoit une subvention conséquente chaque année et le débit de boissons est source de recettes. Pourquoi le Comité ne peut-il pas assurer lui-même les frais de justice ?

Trois ans se sont écoulés depuis le 28.10.2005, il n'y a eu aucune prise de conscience et le problème reste entier ».

- En outre le PV indiquait que la parcelle acquise à M. Dumas était de 54 m² alors qu'elle est en réalité de 93 m² (vendue au prix de 33 € le m²)
- Ces corrections apportées le PV du 29 août est adopté.

♦3 nouvelles délibérations ajoutées à l'ordre du jour :

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 délibérations

- l'une concerne une convention avec la BDP
- l'autre une subvention exceptionnelle à la Cour des miracles
- et la 3^{ème} la prise en charge de frais de mission

Le Conseil Municipal donne cette autorisation (1 voix contre C. Crouzet non informée au préalable du contenu de ces 3 délibérations).

Délibération n°1 - Appel d'offres travaux av. P. Dumas (unanimité)

Le Conseil Municipal entérine le choix de la C.A.O. qui désigne l'entreprise Giraud (Lembeye) pour un prix du marché qui s'élève à 919 682,50 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

Il sera signé après que le rejet des offres non retenues soit notifié aux entreprises (10 jours) puis transmis au contrôle de légalité. 15 jours après le marché sera notifié au titulaire qui aura 3 semaines pour s'approvisionner.

Bref début des travaux fin novembre.

Délibération n°2 - Appel d'offres ouvrages médiathèque (unanimité)

Le Conseil Municipal entérine le choix de la C.A.O. qui désigne l'entreprise Sauramps (Alès-Montpellier) pour un rabais de 9 % sur chaque lot (enfants - adultes)

Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de fournitures etc.

Délibération n°3 - Appel d'offres WC école primaire (unanimité)

Sur proposition de la Commission enseignement vu le peu d'écart entre une solution traditionnelle et une solution innovante (WC anti vandalisme et auto nettoyants) vu la visite de collègues dans un collège possédant de tels WC depuis des années.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres auprès de maisons spécialisées dans ce type de WC.

Délibération n°4 - Réfection partie réseau eau potable av. P. Dumas (unanimité)

Partie du réseau a été refaite à l'occasion du chantier des Maisons Moulées, une autre partie a été refaite gracieusement par la SRDE à l'occasion du renouvellement de son contrat.

150 m restent à revoir qui datent de 40 ans.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer une consultation en urgence pour le réseau eau potable av. P. Dumas afin que la réfection intervienne avant le revêtement.

La dépense sera prise sur le budget de l'eau.

Délibération n°5 - Renouvellement ligne de trésorerie

Reportée à un prochain Conseil Municipal, Dexia n'ayant pas fourni les données nécessaires.

Délibération n°6 - Emprunt budget de l'eau (1 abstention : C. Crouzet)

Pour financer travaux eau potable av. P. Dumas et des travaux de confortement au château d'eau

Montant : 60 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à consulter divers organismes prêteurs.

Délibération n°7 - Demande subventions auprès du SMDE (unanimité)

Pour financer travaux dissimulation de réseaux et éclairage public (article 8 année 2009)

- 192 000 € dissimulation réseaux
- 79 000 € éclairage public

Le Conseil Municipal approuve avant projets établis par CEREG

Autorise Monsieur le Maire à signer ces demandes de subventions, puis les commandes après la mise en place des financements.

Délibération n°8 - Demande subvention complémentaire auprès du Conseil Général

(unanimité)

Au vu des résultats de l'appel d'offres, il apparaît que la simple application des doctrines du Conseil Général (100 % voirie – 15 % trottoirs et pluvial et 50 % rond-point) devrait aboutir à une subvention de 507 068 €.

Or, la subvention annoncée n'est que de 320 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention complémentaire.

Délibération n°9 - Demande fonds de concours à Cté agglomération (unanimité)

Afin de compenser un trop perçu sur charges transférées en 2007 soit 85 000 €.

Délibération n°10 - Mise à disposition (unanimité)

De Michel Bourdin à Cté Mont Bouquet renouvellement annuel de la convention.

Délibération n°11 - Comités de quartier (unanimité)

Accord du Conseil Municipal pour les projets de :

- « Cœur de ville » : fontaine – panneau indicateur
 - De Maisons Moulées : bancs granit – panneau indicateur
- Devis entrant dans le cadre de leur budget participatif.

Délibération n°12 - Frais de mission (unanimité)

Deux adjoints se sont rendus dans le Jura visiter une usine qui cherche à en implanter une similaire au Sud de la France.

Prise en charge frais sur justificatifs.

Délibération n° 13 - Convention avec orange business pour un système d'alerte (unanimité)

« Contact Every one »

Possibilité d'appeler tous les abonnés : Tél. et portable en quelques minutes

1 000 € environ d'installation du système puis 0,07 € l'appel.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n°14 - Convention avec le BDP (1 abstention C. Crouzet)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention qui prévoit les modalités de prêts réguliers de la BDP à la médiathèque

Délibération n°15 - Subvention de rattrapage à la Cour des Miracles

(1 abstention C. Crouzet)

Pour compenser dépenses repas centre de loisirs (2007) payées directement par le Centre Social suite au transfert à la Communauté, plus ristourner petites subventions perçues par la Commune pour le Centre Social.

Montant : 10 000 €.

Délibérations n°16 - Frais de mission Secrétaire Générale (1 abstention C. Crouzet)

Rembourser dépenses occasionnées pour déplacement à Marseille pour réunion APVF (Grenelle environnement). Frais réels.